

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 1^{er} février 2016, à 20 h au 854 rue St-Jean-Baptiste à Henryville, sont présents mesdames et messieurs les conseillers; Danielle Charbonneau, Isabelle Deland, Léo Choquette, Daniel Thimineur et Valérie Lafond sous la présidence de la mairesse, Mme. Andrée Clouâtre formant quorum.

Absente : Francine Grenon

Également présente Mme. Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, madame Andrée Clouâtre, ouvre la séance à 20 h.00

5490-02-2016
Ouverture
de la séance

Il est proposé par Daniel Thimineur appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 1^{er} février 2016.

5491-02-2016
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Danielle Charbonneau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

5492-02-2016
Adoption des
procès-verbaux
des 11 janvier 2016

Il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Daniel Thimineur et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances des 11 janvier 2016.

5493-02-2016
Adoption des
comptes à payer
du mois de janvier
et ratification des
comptes déjà payés

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de janvier 2016 totalisant la somme de 107 706.17 \$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de janvier 2016 au montant de 81 512.17\$.

Pour un total de comptes à payer de: 189 218.34\$

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin, directrice générale
Secrétaire-trésorière

Période de
questions

Aucune question.

5494-02-2016
Demande de
remboursement
politique
familiale

Attendu que deux familles ont fait des demandes de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour le remboursement lors de la naissance d'un nouveau-né et des activités de la municipalité d'Henryville;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité de rembourser les familles qui ont fait les demandes pour un montant de : 100.\$ pour la naissance et les activités au montant de : 5.40\$ pour un total de:105.40\$.

5495-02-2016
Achat plaques et
poteaux pour
bornes-adresses

Attendu que la municipalité a demandé deux soumissions en regard avec l'acquisition de plaques sur vinyle avec logo et poteaux carrés galvanisés-quincaillerie incluse pour des adresses en bordure de la route pour accentuer la visibilité lors d'interventions d'urgence tel que mentionné dans le règlement 425;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité accepte la soumission no. 2077 présentée par Signalisation Signoption inc. au montant de 16,340.82\$ incluant les taxes, transport en sus.

5496-02-2016
Remboursement
mun.St-Sébastien
8.39\$ vente pour
taxes

Attendu que la municipalité d'Henryville a reçu un chèque de Ministre des Finances pour la vente pour taxes au montant de 245.49\$;

Attendu qu'un montant de 8.39\$ a été versé par le Ministre des Finances à la municipalité sur le même chèque lequel montant appartient à la municipalité de St-Sébastien;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond , il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville émette un chèque à la municipalité de St-Sébastien au montant de 8.39\$ en remboursement du montant reçu en trop du Ministre des Finances.

5497-02-2016
Adoption du
règlement
RM420/137- 2016

Attendu que la municipalité a adopté le règlement RM420-137-2013 et qu'il y a lieu de modifier l'article 9 dudit règlement;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 11 janvier 2016;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement RM420-137-2016 modifiant l'article 9 comme suit : « entre 23h00 et 6h00..... »;

Que copie de la présente soit expédiée à la Sûreté du Québec et à la Cour municipale.

5498-02-2016
Adoption du
règlement
159-2016 CCU
et annulation
règlement 112000

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 11 janvier 2016;

Attendu que le conseil municipal a reçu le projet du règlement 159-2016;

Attendu que l'adoption du présent règlement annule le règlement 112000;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Danielle Charbonneau , il est résolu unanimement que le conseil adopte le règlement 159-2016 constituant un comité consultatif d'urbanisme et annule tout autre règlement relatif audit comité.

5499-02-2016
Avis de motion
règlement 160-
2016 nettoyage et
entretien cours
d'eau Goyette

Avis de motion est donné par Daniel Thimineur qu'à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire de ce conseil soit adopté, avec dispense de lecture, le règlement 160-2016 concernant le nettoyage et entretien du cours d'eau Goyette.

5500-02-2016
Demande de
nettoyage et
entretien cours
d'eau
Faddentown
branche 10

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité :

QUE demande soit faite auprès de la MRC du Haut-Richelieu afin que des travaux de nettoyage et d'entretien soient effectués dans le cours d'eau Faddentown branche 10;

QUE le Conseil de la Municipalité d'Henryville avise la MRC du Haut-Richelieu de son intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la municipalité et à cet effet, demande à la MRC de produire à titre indicatif, un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10% d'erreur;

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés.

5501-02-2016
Avis de motion
règlement 161-
2016 cours d'eau
Faddentown
branche 10

Avis de motion est donné par Léo Choquette qu'à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire de ce conseil soit adopté, avec dispense de lecture, le règlement 161-2016 concernant le nettoyage et entretien de la branche 10 du cours d'eau Faddentown.

5502-02-2016
Demande d'aide
financière École
Capitaine-Luc-
Fortin /carnaval
et souper
spaghetti

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'aide financière dans le cadre de l'organisation de la 43^e édition du carnaval de l'école et du souper spaghetti du 23 avril 2016;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière au montant de 400.\$ à l'École Capitaine-Luc-Fortin pour la réalisation des activités lors de la 43^{ème} édition du carnaval de l'école et du souper spaghetti, les prévisions budgétaires sont déposées.

5503-02-2016
Demande du
CSSSHRR

Attendu que la municipalité a reçu une demande concernant l'installation d'une prise électrique reliée avec le réseau informatique afin de déplacer l'imprimante multi fonction dans la salle à manger près de la garde-robe;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité qu'au préalable, une vérification soit faite pour confirmer le bien-fondé de la demande d'installation d'une prise électrique supplémentaire.

Rapport du
directeur des
services incendie

Le rapport du directeur du service des incendies a été produit verbalement.

5504-02-2016
Renouvellement
entente Henryville-
St-Sébastien
service incendie

Attendu que les municipalités d'Henryville et St-Sébastien ont signé une entente le 4 février 2015 pour le service incendie concernant les effectifs humains;

Attendu que l'entente se renouvelle pour la période du 4 février au 31 décembre 2016;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que ladite entente soit reconduite telle que mentionnée dans l'entente initiale.

5505-02-2016
Facturation de
services/entraide
Service incendie

Attendu que suite à une rencontre à la MRC du Haut-Richelieu, les intervenants concernés par l'échange de services entre les municipalités en sont venus à un accord afin que les municipalités cessent de facturer les services lors des demandes d'intervention pour le service incendie;

Attendu que les municipalités d'Henryville, St-Sébastien, St-Georges-de-Clarenceville/Noyan sont en accord avec le principe de non-facturation;

Attendu que si la municipalité de Venise-en-Québec n'adhère pas à l'entente de non facturation les effectifs humains et les équipements lors d'intervention des services incendie leur seront facturés à 100%;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que les municipalités d'Henryville, St-Sébastien, St-Georges-de-Clarenceville/Noyan sont en accord avec le principe de non facturation;

Que la municipalité d'Henryville expédie la résolution aux municipalités concernées incluant la municipalité de Venise-en-Québec afin de connaître leur intention.

Dépôt du rapport
de l'inspecteur
municipal

Le rapport mensuel de l'inspecteur municipal est déposé ainsi que le rapport du CCU.

5506-02-2016
Nomination d'un
président pour les
séances du CCU

Attendu que la municipalité a adopté le règlement 159-2016 sur la composition d'un CCU;

Attendu que le CCU veut se doter d'un président lors des séances et qu'ils se sont entendus sur la pertinence de nommer M. Richard Dansereau à titre de président;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquiesce à la recommandation du CCU en nommant M. Richard Dansereau à titre de président du comité.

5507-02-2016
Adoption du
règlement de
zonage 59-2006-15

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 2 novembre 2015, que le 1^{er} projet a été adopté le 7 décembre 2015 et le 2^{ième} projet à la séance du 11 janvier 2016;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland , il est résolu à l'unanimité que la municipalité adopte le règlement 59-2006-15 sans modification ainsi qu'une dispense de lecture, modifiant le règlement de zonage par l'usage de poulailler urbain.

5508-02-2016
Adoption du
règlement de
zonage
59-2006-16

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 2 novembre 2015, que le 1^{er} projet a été adopté le 7 décembre 2015 et le 2^{ième} projet à la séance du 11 janvier 2016;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland , il est résolu à l'unanimité que la municipalité adopte le règlement 59-2006-16 sans modification ainsi qu'une dispense de lecture, modifiant le règlement de zonage par les usages autorisés dans la zone 527.

5509-02-2016
Modification du
titre de M. Jean-
Pierre Héon

Attendu que la municipalité a adopté à la séance du 2 avril 2013 la résolution 4412-04-2013 nommant M. Jean-Pierre Héon, inspecteur municipal, technicien en urbanisme et gérance de voirie;

Attendu que suite aux études de M. Jean-Pierre Héon afin de devenir urbaniste et à la réception de son diplôme de l'Ordre des Urbanistes du Québec, il y a lieu de modifier l'appellation dudit poste;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Danielle Charbonneau , il est résolu à l'unanimité que le titre de M. Jean-Pierre Héon soit : urbaniste, inspecteur municipal et gérance de voirie.

5510-02-2016
Loisir Sport
Montérégie
Réactivation du
dossier

Attendu que la municipalité d'Henryville entend réactiver le dossier d'accompagnement des municipalités rurales en coopération intermunicipale en loisir;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville réactive le dossier de coopération intermunicipale en loisir rural lequel s'inscrit dans le cadre du plan d'action régionale en saines habitudes de vie.

5511-02-2016
Transfert de
dossiers

Attendu que la municipalité par son entente d'effectifs humains en regard avec le service des incendies a élaboré un remaniement de ses pompiers;

Attendu que M. André Raymond s'est vu attribué le poste de chef aux opérations et a ainsi fait avec diligence, le transfert des tâches et des dossiers à M. Alain Héту, directeur du service des incendies;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland , il est résolu à l'unanimité que la municipalité remercie M. André Raymond pour son professionnalisme à transmettre ses dossiers à M. Alain Héту.

5512-02-2016
Félicitations
« zoom sur mon
patrimoine »

Attendu que l'évènement « Zoom sur mon patrimoine » a eu lieu à St-Jean-sur-Richelieu relativement à un concours de photos sur le patrimoine;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que la municipalité félicite Mlle. Marielle VanHyfte étant une des représentantes de l'école Capitaine-Luc-Fortin pour le prix des juges et le prix coup de cœur.

5513-02-2016
Persévérance
scolaire

CONSIDÉRANT QUE selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 25,1%, soit une proportion plus élevée que le reste de la Montérégie et du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale ;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression ;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne ;
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Montérégie Est lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main d'œuvre qualifiée ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE *Mission Persévérance Montérégie Est* organise du 15 au 19 février l'édition 2016 des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la Montérégie Est ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi, cet événement ;

En conséquence sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland , il est résolu à l'unanimité :

De déclarer les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2016 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité ;

D'appuyer *Mission Persévérance Montérégie Est* et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de la Montérégie Est une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;

De faire parvenir copie de cette résolution à *MISSION PERSÉVÉRANCE MONTÉRÉGIE EST*

Période de questions Une question a été posée.

5514-02-2016 Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité
Levée de la séance que la séance soit levée à 20 :35hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
*Sylvie Larose Asselin, directrice générale
Secrétaire-trésorière*

.....
Andrée Clouâtre, Mairesse

.....
*Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière*